

Charleroi, le 12 mars 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Parkings temporaires rachetés à la Ville de Charleroi et exploités par la SNCB : une solution de très courte durée ?

Olivier CHASTEL s'est interrogé sur le sort des parkings temporaires exploités actuellement par la SNCB. La Ville de Charleroi avait vendu, il y a quelques mois, deux parkings temporaires à la SNCB. Ces deux structures avaient ensuite été installées à l'arrière de la Gare de Charleroi Sud, Rue de la Villette. Cependant, le permis unique d'exploitation de ce nouveau parking SNCB n'a été accordé, par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne, que pour une période de deux ans.

Le Député s'est donc inquiété de la volonté de la SNCB quant à l'exploitation de ces structures au-delà de la période de deux ans. Il a également souhaité savoir si une autre forme de parking, en remplacement de ces installations temporaires, était déjà prévue.

Dans sa réponse, le Secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques a souligné que la SNCB, qui a investi 650 000 euros dans le rachat de ces structures, n'envisageait pas de démonter ce parking après deux ans. Elle souhaite l'intégrer dans le futur de la meilleure façon possible dans l'aménagement global du site de la Villette. Bruno Tuybens a également précisé que le permis unique actuel avait été autorisé à condition qu'une demande de permis, relative à l'aménagement du site par la création d'un bâti, soit introduite endéans le délai de validité du permis. Par ailleurs, une réunion avec les différents acteurs concernés (SNCB-Holding, Région wallonne, Ville,...) devrait bientôt être organisée.